

Quotas de pêche 2019: solidarité dans l'UE face à l'obligation de débarquement

La Commission européenne a salué mercredi "la solidarité" affichée par les 28 pour trouver une "solution pratique" aux problèmes soulevés par l'entrée en vigueur au 1er janvier de l'obligation de débarquement des prises accidentelles, à l'issue du conseil des ministres fixant les quotas de pêche pour 2019 en Atlantique et mer du Nord. Dès le début de l'année, les pêcheurs seront obligés de ramener à terre toutes leurs prises et ne pourront plus rejeter à la mer les poissons indésirables, une échéance prévue de longue date par la nouvelle politique commune de la pêche.

"L'obligation de débarquement va entrer en vigueur dans deux semaines. Aujourd'hui, nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de façons pratiques de limiter des situations d'étranglement", a assuré le commissaire à la Pêche Karmenu Vella. Avec la nouvelle obligation, la crainte était de voir naître des situations dans lesquelles des navires venus pêcher une certaine espèce de poissons se trouveraient empêchés de travailler car, dans la même zone, d'autres stocks seraient limités voir nuls ou parce que leur Etat membre d'origine ne posséderait pas de quotas pour une autre espèce qui risquerait de se retrouver dans leurs filets.

Le nouveau dispositif, soutenu par la France, un système d'échanges de quotas dans un pool commun, permettra aux Etats membres de s'assurer que leurs pêcheurs respectifs ne se retrouvent pas sans possibilité de pêcher.

Lien article : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2018/12/19/97002-20181219FILWWW00011-quotas-de-peche-2019-solidarite-dans-l-ue-face-a-l-obligation-de-debarquement.php>

